

**Zeitschrift:** Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura  
**Band:** - (1991)  
**Heft:** 27

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Deux grands moments de mon mandat au Conseil national furent certainement la non élection de Madame Liliane Uchtenhagen et l'élection de Madame Elisabeth Kopp : ces événements ont mis à jour les mécanismes obscurs et inavoués des nominations par les parlementaires.

Ces objets de poids pour l'égalité entre femmes et hommes

vont être traités aux Chambres fédérales ces prochaines années : la 10ème révision de l'AVS (introduction de la répartition entre les deux conjoints, à raison de moitié, du revenu obtenu pendant le mariage et bonus pour les soins et l'éducation) et la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes (concrétisation de l'égalité des salaires). Il est capital

que les femmes se solidarisent pour réaliser ces objectifs.

A l'avenir, il est souhaitable que les femmes se préoccupent plus de politique, qu'elles cassent les schémas des partis et votent pour les femmes."

## POUR VOTER FEMMES : UN DEPLIANT

A l'occasion des élections fédérales du 20 octobre prochain, la Commission fédérale pour les questions féminines et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes ont édité une affiche, ainsi que le document ci-dessous : "**Le 20 octobre : PLACE AUX FEMMES !**". Une carte détachable, destinée "aux hommes qui veulent avoir leur mot à dire sur les femmes" complète le dépliant.

Comment donner aux femmes la place qui leur revient

Comment donner aux femmes la place qui leur revient

Beaucoup de femmes sont si compétentes  
Beaucoup de femmes sont si compétentes  
qu'il faudrait les élire aux Chambres fédérales  
il faudrait les élire aux Chambres fédérales  
plutôt deux fois qu'une.  
plutôt deux fois qu'une.

Un homme doit-il voter pour des femmes?

Oui. Parce que, depuis que les femmes ont le droit de vote au niveau fédéral, les chances sont restées très inégales: en moyenne un élu sur dix candidats masculins, mais une élue seulement sur cent candidates féminines. En 1987, aux dernières élections fédérales, les hommes ont obtenu 171 des 200 sièges du Conseil national (85,5%). La **disproportion** est telle qu'elle devrait mettre les hommes dans l'embarras. D'autant plus que ce déséquilibre **ne leur apporte rien**.

N'acceptez plus

que les femmes pour qui vous votez ne soient pas élues. Marquez **vos choix** avec fermeté. **Cumulez** les femmes que vous jugez capables et dignes de confiance ou **panachez** votre bulletin pour faire passer votre volonté. Voyez nos indications pratiques au verso.



Votre circonscription électorale,

c'est le canton. Les 200 sièges du Conseil national sont répartis entre les cantons, selon leur population. Vous ne pouvez donc voter que pour les candidates de votre canton.

Attention à la proportionnelle!

Les élections se font au système proportionnel qui détermine le nombre de sièges attribués à chaque **parti** ainsi que l'**ordre** des candidates (et des candidats) de chaque liste.

Cumuler, c'est donner des chances.

Le système proportionnel vous autorise à écrire **deux fois** le nom des candidates sur votre bulletin. C'est ce qu'on appelle cumuler. Sur les listes imprimées, il vous faudra **biffer** un nom et, juste au-dessus, rajouter à la main le nom de votre candidate favorite. Vous pouvez cumuler plusieurs candidates.

Vous pouvez aussi panacher.

Panacher consiste soit à composer **vos propres listes** à la main, sur le bulletin blanc à disposition, avec des candidates de différents partis, soit à modifier à la main une liste imprimée. Vous avez le droit de cumuler **et** de panacher sur le même bulletin.

A quoi servent les lignes vides?

Dans le système proportionnel, chaque ligne vide est une **voix attribuée au parti**, pour autant que votre bulletin porte un **numéro de liste**.

Beaucoup de femmes

Beaucoup de femmes

sont si compétentes

sont si compétentes

qu'elles devraient être élues

qu'elles devraient être élues

aux Chambres fédérales

aux Chambres fédérales

plutôt deux fois qu'une.

plutôt deux fois qu'une.

Commission fédérale pour les questions féminines  
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes  
Eigerplatz 5, 3000 Berne 6



Le 20 octobre:  
**PLACE AUX FEMMES!**